



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise sur le marché de médicaments pour AF3M

Question écrite n° 232

Texte de la question

M. Éric Alauzet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les nouveaux traitements disponibles pour soigner le myélome multiple (AF3M). Cette maladie rare, peu connue du grand public, touche, chaque année, près de 5 000 nouvelles personnes. On estime que 30 000 personnes en sont aujourd'hui affectées en France. Depuis fin 2015, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a délivré des autorisations de mise sur le marché en Europe de cinq nouveaux médicaments : panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab et elotuzumab. Selon les experts, ces médicaments apportent des progrès en rupture avec ceux qui étaient proposés par le passé. Ils laissent même espérer une guérison à terme. Cette annonce a donc fait naître un véritable espoir et a constitué une étape cruciale pour les patients. Toutefois, patients, professionnels de santé et industriels concernés déplorent la lenteur avec laquelle ces nouveaux traitements sont mis à disposition. C'est le cas pour l'ixazomib et le panobinostat alors que leur efficacité est reconnue pour certains sous-groupes de malades. Le carfilzomib est un autre exemple de médicament qui remplit déjà quant à lui les conditions pour être inscrit sur la liste dite « en sus », permettant un remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie. Aussi, il lui demande de lui préciser à quelle date ces médicaments seront mis à disposition de manière effective sur le marché français.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 232

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 octobre 2017

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3934

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170